

Demande de propositions - Modification n° 1

Motif de la modification :

- 1. Report de la date de clôture de la demande de propositions**
- 2. Réponses aux questions de membres de l'industrie**
- 3. Modifications apportées aux critères d'évaluation**

1. REPORT DE LA DATE DE CLÔTURE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La date de clôture de la demande à propositions a été reportée du 4 octobre 2023, 14 h, au 24 octobre 2023, 14 h.

2. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE MEMBRES DE L'INDUSTRIE

Q1 : Tout d'abord, pour ce qui est des instructions énoncées à l'annexe 4.1 - Critères d'évaluation technique, on informe le soumissionnaire que le fait d'énoncer uniquement les titres des postes ou des tâches sans fournir de données à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence des réponses par rapport aux exigences ne sera pas considéré comme étant une expérience « démontrée » aux fins de la présente évaluation. Je prévois d'inclure ces détails après chaque critère technique obligatoire, mais ces renseignements devraient-ils également figurer après chaque critère coté, car cela semble redondant?

De plus, veuillez fournir des précisions sur ce qu'il convient d'inclure dans une description afin que les renseignements parallèles ne se répètent pas dans nos réponses au critère obligatoire 1 et aux critères obligatoires suivants. (Les différences pour ce qui est de la langue et du niveau de la formation seront prises en compte).

R1 : Oui, cette information doit apparaître après chaque point. Nous ne pouvons pas fournir plus de détails à ce sujet, car les soumissionnaires doivent démontrer que leurs enseignants répondent aux exigences.

Q2 : Les instructeurs n'enseignent généralement pas à un seul type de groupe pendant deux années consécutives, mais souvent à une variété de groupes et de personnes. Je suggère que la formulation des quatre critères obligatoires et critères cotés soit modifiée comme suit :

un minimum de deux (2) années d'expérience de la prestation de cours de français sous forme virtuelle / en ligne

un minimum de deux (2) années d'expérience de la prestation de cours d'anglais sous forme virtuelle / en ligne

R2 : Aucune modification ne sera apportée, car nous ne demandons pas d'expérience consécutive pour le même groupe; nous demandons seulement deux (2) années d'expérience consécutives.

Q3 : Nous vous demandons respectueusement de prendre en considération les références en matière de formation, tant auprès de personnes qu'auprès d'organismes/entreprises. Dans la demande de propositions, on demande uniquement de faire état de notre expérience auprès de fonctionnaires.

R3 : La formation linguistique doit être fondée sur le Programme de français langue seconde (PFL2). Cette méthode est reconnue par l'École de la fonction publique du Canada pour les employés du gouvernement fédéral. Il s'agit d'un programme complet de formation aux épreuves écrites et à l'épreuve orale de langue seconde, conçu pour répondre aux besoins propres à la fonction publique.

Q4 : À l'ANNEXE 4.4, qui porte sur le BARÈME DE TARIFICATION – période d'option 3 (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027), le nombre de mois de formation prévu n'est pas mentionné. Veuillez confirmer si nous pouvons considérer qu'il s'agit bien de 12 mois, ou bien veuillez nous préciser le nombre de mois prévu.

R4 : Oui, on prévoit que toutes les périodes correspondront à 12 mois.

3. MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

Supprimer :

Critère obligatoire 1 - Critère organisationnel :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins trois (3) années d'expérience de la prestation de cours de langue en groupe, en anglais et en français, en ligne / sous forme virtuelle et aux niveaux intermédiaire et débutant, à des fonctionnaires fédéraux au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de la présente demande de propositions.

Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience en décrivant des contrats dans le cadre desquels il a dispensé des formations linguistiques en groupe.

Pour chaque exemple de contrat, le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants :

- Nom du ministère ou de l'organisme fédéral client
- Langue de la formation
- Niveau de formation (intermédiaire/débutant)
- Nombre d'étudiants par groupe*
- Méthode de prestation de la formation
- Dates de début et de fin de chaque contrat

*Pour qu'un contrat soit pris en considération, tout groupe doit compter au moins deux (2) étudiants.

[Traduction]

Remplacer par :

Critère obligatoire 1 - Critère organisationnel :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins trois (3) années d'expérience de la prestation de cours de langue en groupe, en ligne / sous forme virtuelle ou en personne, en anglais et en français et aux niveaux intermédiaire et débutant, à des fonctionnaires fédéraux canadiens au cours des dix (10) années précédant la date de la présente demande de propositions.

Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience en décrivant les contrats dans le cadre desquels il a dispensé des cours de langue en groupe.

Pour chaque exemple de contrat, le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants :

- Nom du ministère ou de l'organisme fédéral client
- Langue de la formation
- Niveau de formation (intermédiaire/débutant)
- Nombre d'étudiants par groupe*
- Méthode de prestation de la formation
- Dates de début et de fin de chaque contrat

*Pour qu'un contrat soit pris en considération, tout groupe doit compter au moins deux (2) étudiants.

Supprimer :

Critère coté 1 - Critère organisationnel :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience de la prestation de cours de langue en groupe en ligne / sous forme virtuelle, en anglais et en français, et aux niveaux intermédiaire et débutant, auprès de fonctionnaires fédéraux, en plus des trois (3) années d'expérience exigées au critère obligatoire 1.

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience supplémentaire en décrivant des contrats dans le cadre desquels il a dispensé des cours de langue en groupe.

Pour chaque exemple de contrat, le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :

- Nom du ministère ou de l'organisme fédéral client
- Langue de la formation, niveau (intermédiaire/débutant)
- Nombre d'étudiants par groupe*
- Méthode de prestation de la formation
- Dates de début et de fin de chaque contrat

*Pour qu'un contrat soit pris en considération, tout groupe doit compter au moins deux (2) étudiants.

Remplacer par :

Critère coté 1 - Critère organisationnel :

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience de la prestation de cours de langue en groupe en ligne / sous forme virtuelle ou en personne, en anglais et en français, et aux niveaux intermédiaire et débutant, auprès de fonctionnaires fédéraux canadiens, en plus des trois (3) années d'expérience exigées au critère obligatoire 1.

Le soumissionnaire doit démontrer cette expérience supplémentaire en décrivant des contrats dans le cadre desquels il a dispensé des cours de langue en groupe.

Pour chaque exemple de contrat, le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants :

- Nom du ministère ou de l'organisme fédéral client
- Langue de la formation, niveau (intermédiaire/débutant)
- Nombre d'étudiants par groupe*
- Méthode de prestation de la formation
- Dates de début et de fin de chaque contrat

* Pour qu'un contrat soit pris en considération, tout groupe doit compter au moins deux (2) étudiants.

Toutes les autres modalités de la demande de propositions restent inchangées.